



MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Spécialité Aménagement et Collectivités

Territoriales (ACT) – (finalité professionnelle)

www.univ-rennes2.fr

Place du Recteur
Henri Le Moal
CS 24 307
35 043 Rennes Cedex

Responsable de la mention : Guy BAUELLE

Responsable de la spécialité : Danielle CHARLES-LE-BIHAN

Objectifs de la formation

La spécialité ACT du Master « **Urbanisme et aménagement** » recherche un équilibre entre le pôle Aménagement/Urbanisme et le pôle AES (Droit, Economie, Gestion, Sociologie), à la fois au niveau des enseignements et de l'équipe pédagogique et au niveau des deux structures de recherche sur lesquelles il s'appuie : la composante rennaise de l'UMR Espaces et sociétés (CNRS 6590) et le laboratoire CIAPHS, L'équipe s'appuie aussi sur des membres de l'UMR CEDRE-IODE (CNRS 6262). Cela se traduit aussi par la configuration du réseau de professionnels qui s'est constitué autour de lui, dans les collectivités territoriales ou à leur périphérie, et par le devenir des étudiants. Un des avantages du master ACT est de totaliser un nombre conséquent d'anciens diplômés (plus de 300). Il apparaît ainsi très lié au monde des collectivités. D'autre part, le master ACT met beaucoup l'accent sur les méthodes. C'est pourquoi les savoirs fondamentaux sont complétés par des outils méthodologiques et que l'occasion est donnée aux étudiants d'appliquer leurs savoirs et de produire par eux-mêmes des travaux par une mise en situation professionnelle systématique (études de cas, ateliers, stage, voyage d'études).

L'originalité du master ACT vient du fait qu'il associe :

- Des connaissances fondamentales (Droit, finances, cours des chaires européennes Jean Monnet) et des éléments méthodologiques (note de synthèse) qui permettent d'aborder le programme du concours d'attaché de la fonction publique territoriale ;
- Les savoirs nécessaires à la professionnalisation immédiate des diplômés (gestion de projet, apprentissage de réponse à des appels d'offre, formation aux SIG) ;
- Une mise en situation professionnelle, avec des ateliers de travail, en réponse à des commandes passées par les collectivités, qui se prolongent durant toute l'année universitaire.

Le master ACT est reconnu auprès de l'APERAU (Association pour l'Enseignement et la Recherche en Aménagement et Urbanisme), branche française de l'association internationale AESOP.

Débouchés

Le master ACT forme des professionnels de l'Aménagement aptes à concevoir et piloter des projets :

- dans les collectivités territoriales (Communes, EPCI, Départements, Régions, Etat),
- ainsi que dans les bureaux d'études, agences d'urbanisme, sociétés d'économie mixte, promoteurs ou sociétés HLM, etc.

La formation, fortement liée au monde des collectivités, permet aux étudiants de mettre en relation leurs savoirs et ceux de leurs (futurs) collègues afin de se trouver dans une situation optimale de conseil aux élus.

Liste des activités professionnelles visées :

- Observation et évaluation :

Montage et animation d'un observatoire territorial, évaluation d'une politique ou d'une opération

- Projet de territoire :

Echelle, diagnostic, cartographie, priorités stratégiques, programmation, financement, coopération territoriale

- Développement local :

Tourisme, équipement sportif, culturel ou commercial

- Environnement :

Etude paysagère d'une opération de développement (économique, routière)

Energie et développement (ressources, certifications)

- Préparation de la planification urbaine :

Schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales

- Habitat :

Etudes et opérations de mise en œuvre de la politique de l'habitat

Montage de dossiers d'opérations de renouvellement urbain

Montage de dossier de ZAC ou de lotissement

Stages

M1 :

- stage conseillé

- objectifs de ce stage : valorisation et prise en compte pour l'entrée en M2 de toute activité professionnelle ou bénévole auprès d'une collectivité territoriale, d'un EPCI, d'un bureau d'étude ou d'une association orientée vers l'aménagement.
- durée : pas de durée prescrite
- période : pas de période prescrite
- exemples de mission : Etude de la politique de la ville (ville 50 000h.), stage en bureau d'étude : rapport sur le PLU d'une petite commune, Etude sur la cohésion ville-campagne dans le cadre d'un SCOTT (à l'échelle d'un Pays), Etude d'un plan communal de sauvegarde prévention des risques d'inondation, Etude sur les transports doux et l'aménagement (stage en mairie 3 000 h).

M2 :

- stage obligatoire

- objectifs de ce stage : le stage fait l'objet d'un accord, conclu par convention, entre le lieu d'accueil (collectivité, bureau d'études, association, société d'économie mixte, dans les domaines de l'aménagement, juridiques, économiques, financiers, sociologiques...) et l'Université et doit aboutir à la réalisation d'une commande originale, confiée explicitement à l'étudiant.
- durée : de 3 mois à 6 mois, peut se dérouler à l'étranger
- période : du 15 avril (fin du semestre de cours).
- compétences visées : conception et pilotage de projets dans les collectivités territoriales (communes et leurs EPCI, départements, régions), services de Etat, bureaux d'études, agences d'urbanismes, sociétés d'économie mixte).
- exemples de mission : Stage en Pays : diagnostic et prospective sur les mobilités, structures et déplacements, Stage en communauté d'agglomération : mise en compatibilité des PLU avec le Grenelle 2 (intégrer le volet énergétique), Stage en syndicat mixte numérique : stratégies et politiques territoriales pour résorber les zones blanches, Stage en Communauté urbaine : Atlas des sites mutables (friches et renouvellement urbains), Stage en « Pays » : évaluation du programme européen LEADER, Stage en Communauté de communes : le transfert de la compétence voirie, Stage en syndicat mixte aéroportuaire : la desserte en transports collectifs des principaux aéroports français, Stage en Conseil général : mise en place d'une politique d'ingénierie territoriale..

Admission

↳ Formation initiale :

Le master ACT est ouvert en faisant acte de candidature, dans la limite des capacités d'accueil, aux titulaires d'une licence de Géographie et d'Aménagement et d'AES (filière ACT). Les étudiants provenant de Licences d'autres disciplines (Economie, Droit, Sociologie, Histoire, Environnement, Sciences de la vie et de la terre, d'un diplôme d'ingénieur en Agronomie, d'un diplôme d'architecte, IEP) pourront être acceptés sur dossier de validation.

Cette formation suppose néanmoins une bonne maîtrise des connaissances de bases relatives à l'aménagement et à l'organisation spatiale.

↳ Formation continue (types de publics) :

Le master est ouvert aux étudiants en formation continue (pour tout ou partie du cursus et en application des procédures VAE et VAP). Les professionnels accueillis en reprise d'études exercent dans des bureaux d'études, collectivités ou institutions travaillant dans le champ de l'urbanisme et de l'architecture : CAUE, cabinets d'architectes urbaniste, sociétés ou coopératives HLM. Des élus peuvent également candidater en validation des acquis de l'expérience.

→ Modalités d'admission en Master 2 :

Tout étudiant ayant réussi l'année de Master 1 mention Géographie et aménagement (dans n'importe quelle spécialité) peut postuler à toute spécialité en Master 2 après sélection sur dossier de candidature puis entretien devant jury (résultats antérieurs, projet professionnel, stages réalisés). De même, pour les titulaires d'un master 1 AES spécialité « *Management public* » ou autres, Sociologie, Droit, IEP, Sciences de la vie et de la terre...)

→ Effectifs :

- 1^{ère} année : **30** en formation initiale, 2 en formation continue
- 2^{ème} année : **20** en formation initiale, 2 en formation continue

☛ **Calendrier des inscriptions pour la rentrée 2012-2013**

Vous trouverez les informations concernant les modalités d'inscription et les dates sur notre site à l'adresse suivante :

<http://www.univ-rennes2.fr/service-scolarite-centrale/admission-inscription>

☛ **Contact M1** (*lieu d'obtention des dossiers*) :

Scolarité de l'UFR Sciences Sociales

Place du Recteur Henri Le Moal

CS 24307

35 043 Rennes cedex

☛ **Inscription en Master 2** :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **le 6 juin 2012**

Entretien de sélection : 25-30 **juin 2012**

Contacts

Directrice du Master ACT : danielle.lebihan@univ-rennes2.fr

Administration : dpt-geographie-candidatures-master@univ-rennes2.fr

Université Rennes 2
UFR Sciences sociales
Département de Géographie
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24307
35 043 Rennes Cedex

Contenu de la formation

MASTER 1

Semestre 1

ENSEIGNEMENTS MUTUALISES

Approches territoriales 1 (tronc commun) - 48h (6 ECTS)

- Action et acteurs en aménagement et géographie / 12h CM

Les notions d'espace et de territoire ont pris une place considérable dans le champ de l'action publique. Le processus de territorialisation des politiques publiques y a beaucoup contribué. La référence au territoire a considérablement modifié les formes d'intervention des acteurs, encourageant la multiplication de territoires institutionnels et fonctionnels. La compréhension de l'espace nécessite une analyse de ces processus.

- Analyse spatiale /12h CM

- L'espace dans les sciences humaines, sociales et environnementales/ 12h CM

Ce cours expose la signification des références philosophique (" foucauldienne ", " deleuzienne ", " post- moderne " ou " déconstruite "...) que la pratique actuelle de la géographie revendique dans ses méthodes et articles. (Crang and Thrift,2000 : Thinking space, Routledge 1-384)

- Vulnérabilité Risque Durabilité/ 12h CM

Après une analyse bibliographique des notions définissant le risque, la problématique sera abordée à travers l'analyse des risques industriels et des risques naturels. L'évolution de la vulnérabilité des sociétés face aux aléas et les moyens de prévention (outils juridiques, aménagements) sera tout particulièrement traitée.

Outils méthodologiques 1 (tronc commun) - 60h (7 ECTS)

- SIG – Traitements géomatiques / 15h (6h CM + 9h TD)

L'objet de ce cours est de proposer une approche générale des SIG prenant appui sur des exemples concrets : définitions et principales fonctionnalités des SIG, historique et évolution des SIG, caractéristiques des grands logiciels du marché, exemples approfondis d'applications dans les domaines de l'aménagement et de la recherche.

Ce cours constitue une partie du module "SIG niveau 1 " dispensé en FOAD au sein de la Plateforme ENVAM.

- Analyse de données / 15h (6h CM + 9h TD)

Initiation à l'analyse multivariée : Analyse factorielle des correspondances, analyse en composantes principales, classifications hiérarchiques ascendantes. Carroyage et lissage.

- Image spatiale des territoires 15h (6h CM + 9h TD)

Ce cours aborde, à travers différents domaines d'application en aménagement et développement durable, le traitement et l'interprétation de documents de télédétection : orthophotoplans, photographies aériennes et images satellitaires.

Il requiert 2 pré-requis correspondant aux modules "Télédétection, une introduction" et «Traitement d'images appliqué à la télédétection » dispensé en FOAD dans le campus numérique ENVAM (Cours/TD de télédétection niveaux 1 et 2 de licence).

- Statistiques Tests Régression/ 15h (6h CM + 9h TD)

Objectif : fournir un cadre théorique, méthodologique et technique pour la pratique d'enquête par entretien et par questionnaire. Contenu : le cours s'organise en fonction des phases successives du déroulement de l'enquête : problématique et entretiens exploratoires, rédaction et test du questionnaire, échantillonnage (référence au cours suivi en licence), passation du questionnaire, méthodes de saisie manuelle ou par scanner, redressement de l'échantillon, traitement statistique et exploitation de l'enquête.

Spécialisation Urbanisme Aménagement – 89h (10 ECTS)

- Enjeux urbanistiques dans les villes contemporaines / 12h CM

En s'appuyant sur le processus d'urbanisation dans le Monde au cours de la seconde moitié du XXème siècle et sur les grands courants de la pensée sur la ville, dans les pays industrialisés mais aussi dans ceux du Sud, le cours développera des thèmes au centre de la recherche urbaine contemporaine: morphologie et recomposition des espaces urbains; planification et grandes opérations d'urbanisme; urbanité et sociabilités urbaines; usages et pratiques la ville; métropolisation...

- Economie de l'aménagement / 12h CM

Ce cours, en privilégiant les exemples, insistera sur la composante nécessairement économique de tout aménagement à quelque échelle que ce soit (micro-locale, locale, voire régionale).

- Droit administratif des biens / 12h CM

Le cours a pour objet d'étudier la consistance du domaine public, ses règles de protection et d'utilisation, la distinction avec le domaine privé.

- Habitat social /12 CM

Le cours présente les évolutions sociales et sociétales mais aussi territoriales et urbaines qui conduisent à l'émergence de nouveaux acteurs dans les politiques locales de l'habitat. Ces évolutions résultent de l'engagement de plus en plus fort des collectivités locales dans un contexte de décentralisation, des attentes des habitants vis-à-vis de leur habitat et bien sûr, du processus de modernisation et de professionnalisation de ces organismes affiliés à l'Union Sociale pour l'Habitat. Le cours aborde les points suivants : élaboration, évaluation et analyse des politiques publiques liées à l'habitat, fonctionnement des marchés locaux de l'habitat, évolutions sociodémographiques et parcours résidentiels, fonctionnement du logement social, habitats spécifiques, populations en difficulté, concertation avec les habitants dans la conduite de projets (environnement, habitat...).

- Patrimoine urbain et aménagement / 12h CM

Après avoir cerné les différentes acceptions du patrimoine et leurs évolutions, nous montrerons comment le patrimoine est de plus en plus envisagé comme un des éléments du développement local. Sa prise en compte devient essentielle en matière d'aménagement des espaces. Nous insisterons à la fois sur les politiques patrimoniales et sur les mobilisations et pratiques des acteurs autres que ceux du politique.

- Droit de l'urbanisme / 18h CM

Le cours a pour objet de :

- présenter la hiérarchie de normes d'urbanisme et de montrer que le droit des sols met en conflit de multiples intérêts qu'il faut concilier
- présenter les principaux instruments locaux de planification
- expliquer les instruments d'urbanisme opérationnel

- Finances locales (niveau 1) / 12h CM + 6h TD

Après un rappel du poids économique et financier des Administrations publiques et locales, une première partie est consacrée à la présentation des grands équilibres budgétaires auxquelles sont soumises les collectivités, particulièrement le principe d'équilibre. La deuxième partie traite des finances locales, des concours financiers de l'Etat et de la fiscalité locale directe : assiette, taux et variation des taux. La dernière partie présente les trois grandes approches de l'analyse financière locale, et un modèle d'analyse rétrospective puis de prospective financière, à partir de l'approche financière. L'étudiant est alors apte à lire, interpréter un budget puis évaluer la situation financière d'une collectivité.

SPECIFICTE ACT

Spécialisation Collectivités 1- 18h (7 ECTS)

- Droit de l'Intercommunalité / 12h CM

Si la coopération intercommunale est ancienne, l'intercommunalité de projets est plus récente. L'objet du cours est de présenter tout à la fois les formes anciennes et nouvelles de coopération intercommunale sur le renforcement de la coopération opérée par la loi du 12 juillet 1999 en abordant les aspects institutionnels et fiscaux ainsi que l'aménagement des compétences entre les différentes structures.

- Elaboration du projet professionnel / 3h TD

L'objectif est de présenter aux étudiants les différents métiers de l'aménagement et de l'urbanisme, de repérer les itinéraires qui y mènent ainsi que de leur faire explorer la diversité des employeurs potentiels, afin de les aider à construire leur projet professionnel.

- Conférences/interview d'élus / 3h TD

L'objectif de ces rencontres est de faire repérer aux étudiants les logiques d'actions des élus sur leur territoire (municipal, intercommunal, cantonal, régional), à travers la présentation par eux-mêmes de leurs projets.

Semestre 2

ENSEIGNEMENTS MUTUALISES

Approches territoriales 2 (tronc commun) - 48h (5 ECTS)

- Paysages et aménagement / 12h CM

Ce cours est centré sur la notion de paysage. L'analyse épistémologique du paysage en géographie et son lien avec d'autres disciplines permet de mieux placer la question de la perception et de l'évaluation du paysage. Les méthodes d'inventaires sont recadrées dans le contexte législatif de gestion des paysages dans une perspective de développement durable.

- Espaces ruraux et politiques de développement / 12h CM

Il s'agit dans ce cours d'examiner la pertinence de la ruralité dans sa dimension environnementale et économique pour l'étude des modes d'organisations spatiales des territoires. A travers des exemples concrets seront abordés les projets et les politiques de développement ainsi que leurs incidences sur l'organisation et l'intégration des territoires ruraux.

- Transports Mobilité, Réseaux / 12 CM

- Bien-être et territoires / 12h CM

Les politiques d'aménagement entre logiques d'équipement et d'établissement, et logiques de besoins des populations. Egalité et équité. Distance physique, distance sociale, distance culturelle aux services. Structuration de l'offre de services : l'exemple des services de santé et de soins face aux inégalités d'accès et aux évolutions sociales.

Outils méthodologiques 2 (tronc commun) - 60h (6 ECTS)

- SIG – Traitements géomatiques / 15h (6h CM + 9h TD)

L'objet de ce cours est de proposer une approche pratique des SIG pour des traitements élémentaires. *Ce cours constitue une partie du module "SIG niveau 1" dispensé en FOAD au sein de la Plateforme ENVAM.*

- Analyse de données / 15h (6h CM + 9h TD)

Pratique de l'analyse multivariée : Analyse factorielle des correspondances, analyse en composantes principales, classifications hiérarchiques ascendantes. Carroyage et lissage.

- Statistiques Test Régression/ 15 h (4h CM +9 TD)

Ce cours aborde, à travers différents ateliers, des domaines d'application en aménagement et développement durable, le traitement et l'interprétation de documents de télédétection : orthophotoplans, photographies aériennes et images satellitaires avec des données auxiliaires.

Il requiert 3 pré-requis correspondant aux modules "Télédétection, une introduction" et «Traitement d'images appliqué à la télédétection» dispensé en FOAD dans le campus numérique ENVAM (Cours/TD de télédétection niveaux 1 et 2 de licence), ainsi que le cours « Télédétection niveau 1A » de master 1.

- Techniques d'enquête / 15h (4h CM + 9h TD)

Ce cours permet la mise en oeuvre d'entretiens exploratoires et d'une enquête par questionnaire.

Spécialisation Urbanisme Aménagement – 42h (7 ECTS)

- Ségrégation et enjeux sociaux / 12h CM

Rapports sociaux et rapports spatiaux. Ségrégation et division sociale des espaces. Ségrégation et agrégation. Les outils de mesure et les méthodologies : les différentes lectures du ghetto. Distance sociale et distance spatiale : la ville de l'apartheid, les beaux quartiers.

- Diagnostic territorial (Professionnels de l'aménagement) / 18h TD

La démarche d'analyse vise à élaborer le diagnostic d'un îlot urbain, puis des propositions d'aménagement et/ou de requalification. Le diagnostic comprend l'analyse de l'habitat, des activités, des espaces publics, des mobilités et déplacements, des aspects environnementaux... A partir d'une synthèse des enjeux identifiés, la phase prospective comporte la conception d'un nouveau schéma d'organisation de l'îlot étudié. Cet exercice fait appel au traitement de données quantitatives, mais il fait aussi appel au traitement de données qualitatives, à l'analyse d'entretiens, à l'observation de terrain et à sa traduction cartographique, ainsi qu'à l'esprit de synthèse et à l'aptitude au travail de groupe.

- Architecture et image de la ville / 12h CM

SPECIFICITE ACT

Spécialisation Collectivités 2- 51h (7 ECTS)

- Sociologie du pouvoir local / 12h CM

La décentralisation a accéléré une approche différenciée des territoires, que les acteurs locaux définissent par leurs orientations. Ces dernières relèvent de décisions d'ordre politique (élus locaux et représentants de l'Etat), économique (entreprises et chambres consulaires), social et culturel (mutuelles, associations). Les politiques d'aménagement deviennent objet de négociation et de coopération entre les différentes sources de légitimité. Elles doivent aussi s'adapter aux nouveaux territoires (région, intercommunalité), ce qui modifie le mode de sélection et d'élection des élus.

- Politiques communautaires et territoires (Chaire Jean Monnet) / 12h CM

Ce cours aura pour objet de présenter le cadre juridique des politiques communautaires dont les collectivités territoriales sont les sujets et les acteurs et ayant une incidence territoriale forte, et leur évolution dans la perspective de l'objectif communautaire de « développement durable ». Il traitera, de la problématique de leur mise en cohérence et des fondements et instruments juridiques nécessaires à une coordination cohérente des compétences communautaires. Seront notamment présentées : la politique agricole commune ; la politique communautaire de l'environnement ; la politique de cohésion économique et sociale dans l'Union élargie.

- Préparation à la note de synthèse (niveau 1) / 9h TD

Il s'agit d'initier les étudiants à la rédaction d'une note de synthèse à partir de l'analyse d'un dossier comportant plusieurs documents techniques, scientifiques, économiques, juridiques lié à une problématique. Cet exercice est lié non seulement aux pratiques professionnelles mais aussi aux modalités des concours administratifs.

- Travaux de terrain et projet / 18h TD

L'objectif est de familiariser les étudiants avec un regard d'aménageur, sur des terrains urbains, périurbains ou ruraux : repérage de la morphologie urbaine, du parcellaire, de la voirie, des données environnementales, des points de dysfonctionnement. Les outils méthodologiques et les savoirs fondamentaux seront systématiquement mobilisés.

Langue 12h TD (5 ECTS)

Anglais professionnel : aménagement et urbanisme

Semestre 3

ENSEIGNEMENTS MUTUALISES

Urbanisme Aménagement 36 h (6 ECTS).

- Prospective territoriale dans l'Union européenne (Chaire Jean Monnet) 12h/CM.

La prospective territoriale est nécessaire à l'anticipation et à la planification stratégique. On la définit, on en montre la finalité et l'origine, le sens et les méthodes. On développe ensuite la méthodologie d'élaboration de scénarios (analyse morphologique) dont on donne des exemples à différentes échelles territoriales dans l'Union européenne. L'examen portera sur un exercice de prospective appliquée au devenir d'un territoire.

- Le défi du renouvellement urbain dans l'Union Européenne (Chaire Jean Monnet) / 12 h CM

Le renouvellement urbain est une ambition partagée par la plupart des autorités locales et nationales dans l'Union européenne. La politique communautaire soutient de longue date cette stratégie de construction de la ville sur la ville, à travers un certain nombre de programmes (FEDER, URBAN,...). On définit le renouvellement urbain, on présente les politiques et les fonds disponibles, puis on développe des études de cas dans différents sites européens ayant fait l'objet d'une intervention communautaire significative (friches industrielles, friches urbaines, aménagement urbain).

- Dynamiques urbaines : perspectives internationales/ 12 h CM

Après un préambule épistémologique sur les notions de Sud, de Tiers-monde, de développement et d'aires culturelles, le cours abordera quelques enjeux majeurs pour les sociétés et les pays du Sud : structures sociales (pauvreté, inégalité, ségrégation socio-spatiale) ; processus d'urbanisation, modèles urbains et pratiques de la ville ; recompositions socio-territoriales liées au triple mouvement de démocratisation, de décentralisation, et changement de modèle de développement économique (mondialisation). Le cours s'appuiera en priorité sur des exemples choisis en Amérique latine.

SPECIFICITE ACT

Spécialisation Politiques d'aménagement 1- 78 h (9 ECTS)

- Droit de l'environnement / 18h CM

Le cours présente dans une première partie les grands principes du droit de l'environnement qui résultent de la loi du 2 février 1995 (participation du public aux décisions relatives à l'environnement, principes de prévention et de précaution, principe pollueur - payeur) et la façon dont ils sont appliqués en droit national (enquêtes publiques, débat public, études d'impacts...). La deuxième partie du cours a pour objet d'expliquer les mécanismes sectoriels de protection de l'environnement en ce qui concerne l'eau, les industries sources de nuisances, les espaces naturels.

- Economie du développement durable / 12h CM

L'objet de ce cours est de fournir aux étudiants un ensemble de concepts et d'instruments économiques utiles à l'exercice des fonctions d'aménageur et de gestionnaire dans les collectivités locales. Une attention toute particulière sera portée d'une part à l'examen, des différentes méthodes de prise en compte des services rendus par des biens d'environnement : des zones naturelles aux paysages en passant par la qualité du milieu de vie ambiant et d'autre part à l'intégration des résultats obtenus dans des méthodes telles que l'analyse coût / avantage, les études d'impact ou encore l'analyse multicritère. Par ailleurs, ces outils seront restitués dans une perspectives plus vaste : celle du développement durable et, plus particulièrement, du développement durable local.

- Les politiques d'aménagement en France et en région (élu ou professionnel) / 12h CM

L'objectif de ce cours est de faire apparaître le niveau régional dans toute sa dimension d'aménagement du territoire :

- Au niveau historique, en rappelant les difficultés de la région à devenir une échelle acceptée par le niveau central d'intervention, et en s'attachant particulièrement à l'échelon régional au fur et à mesure des politiques de planification ;
 - Depuis la décentralisation et la naissance de la Région comme collectivité territoriale, en s'attachant à la mise en place des contrats entre l'Etat et les Régions ;
 - En examinant la fonction d'aménagement du territoire des régions que révèlent les contrats, par la mobilisation d'autres échelles territoriales et par la mise en place d'une régulation Etat-Région innovante ;
 - En observant la généralisation de la contractualisation territoriale au service des pays et des agglomérations, l'orientation des programmes vers le développement durable, les potentialités de l'interrégionalité, dans un cadre spatial désormais européen ;
- Les cas des régions de l'ouest français, Bretagne et Pays de la Loire, sont particulièrement sollicités pour illustrer le propos.

- Territoires et cohésion sociale / 12h CM

Le cours examine le changement des échelles territoriales des inégalités : les inégalités entre les régions diminuent ; les inégalités infrarégionales s'accroissent ; la pauvreté persiste dans les zones rurales et elle se concentre dans les zones urbaines. Il s'interroge sur l'action publique et la mission de cohésion en contexte concurrentiel en s'attachant d'une part à la fragilisation des jeunes et au vieillissement de la population, et d'autre part à la politique de la ville. Il s'ouvre enfin sur le renouvellement des formes démocratiques au niveau territorial.

- L'aménagement des campagnes, entre développement et solidarités / 12 h CM

Le cours vise la construction active des solidarités et le caractère démocratique du développement rural.

Il s'attache d'abord à donner des repères : comment comprendre les termes campagne, ruralité et agriculture dans le contexte des sociétés urbaines ? Les effets territoriaux de la PAC à différentes échelles. Modalités de territorialisation des activités agricoles. Les acteurs de l'aménagement rural.

Le cours cherche ensuite à faire connaître différents outils d'aménagement utiles en espace rural. Quelles possibilités offre l'aménagement foncier pour concilier développement agricole, protection de l'environnement et dynamique rurale ? Intérêt et limites de l'agriculture contractuelle. Les coopératives (agricoles, SCOP et SCIC), outils des dynamiques collectives. Le développement social à travers l'exemple des centres sociaux. Les dynamiques culturelles et leur accompagnement.

- Services publics urbains et organisation des territoires / 12 h CM

Les services publics urbains, notamment ceux en réseau, jouent un rôle déterminant dans le développement urbain et dans la vie urbaine. Le cours a pour objectif de montrer à quelles échelles s'opère (et s'est opéré) ce rôle structurant des services, et quels acteurs et principes interviennent dans leur gestion, dans un contexte de dilatation des espaces urbains. Reposant sur une infrastructure matérielle, les services publics impriment physiquement leur marque dans l'espace urbain et contribuent aux formes urbaines. Plus subtilement, ils participent à l'organisation socio-spatiale de la ville par la qualité et les caractéristiques de la desserte. La gestion du service assurée par une autorité publique définit aussi une échelle d'organisation de plus en plus large compte tenu des processus de regroupement intercommunal. Les enjeux se posent enfin à d'autres échelles majeures (département, région) et s'appuient aussi sur les logiques d'organisation des grands groupes privés opérateurs de services urbains (transport en commun, distribution d'eau potable, collecte des déchets, etc.).

Spécialisation Le projet de territoire 1- 57 h (7 ECTS)

- Management de projet / 12 h TD

L'intervention, faite par un professionnel associé à la formation, vise à soumettre les étudiants à une situation de conduite de projet en les mettant en situation professionnelle : cahier des charges, jury d'appel d'offre, procédures juridiques et opérationnelles, suivi de la maîtrise d'ouvrage, planning des différentes étapes.

- Etudes de cas / 20 h TD

Présentation par des professionnels ou des élus d'un projet d'aménagement. Les étudiants sont confrontés à des échelles territoriales différents : projet de quartier, commune périurbaine, intercommunalité rurale, aménagement régional, etc. Les rencontres peuvent se répartir sur plusieurs semaines de manière à permettre un travail personnel des étudiants.

- Travaux pratiques de terrain / 25 h TD

Les étudiants sont amenés sur différents terrains pour apprécier des projets d'aménagement. L'aménagement urbain et périurbain (habitat, commerce) fait l'objet de nombreux déplacements. Vu la configuration de la Bretagne, les dimensions littorale et rurale ne sont pas ignorées.

Spécialisation La commande territoriale 1- 57 h (8 ECTS)

- Atelier professionnel / 42 h (6h CM + 36h TD)

- Chaque année, des sujets d'atelier sont négociés avec diverses collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale, sur la base d'une commande professionnelle.
- Ces ateliers font l'objet de conventions signées entre l'Université Rennes 2 et le maître d'ouvrage commanditaire. Les travaux demandés aux étudiants ont pour but de les placer en position de répondre à une commande réelle, sur un thème d'aménagement et d'urbanisme.
- Les travaux sont réalisés collectivement, en sous-groupes d'étudiants, en prenant soin de mixer les étudiants des différentes formations d'origine afin de faciliter les échanges de savoir-faire.
- Les sujets d'atelier sont communiqués aux étudiants dès la semaine de rentrée, avec une « journée de terrain » sur chacun des sites d'atelier, qui permet aux étudiants de choisir rapidement le sujet qu'ils souhaitent travailler. Les travaux font l'objet de points réguliers avec l'équipe enseignante et les référents des collectivités.
- Ces ateliers sont l'occasion pour les étudiants d'appliquer leurs connaissances et d'approfondir ou d'acquérir des savoir-faire tels que :
 1. - L'apprentissage d'un travail d'équipe,
 2. - La construction d'une méthode de projet,
 3. - Le diagnostic territorial et urbanistique,
 4. - La recherche et le traitement de données,
 5. - La méthode d'enquête (questionnaire, entretien qualitatif),
 6. - L'utilisation des outils cartographiques,
 7. - La communication de projet.

Ces ateliers donnent lieu systématiquement à une production écrite, à une synthèse, à la réalisation d'un diaporama, et à une présentation orale devant les représentants du commanditaire (élus et techniciens).
Les ateliers se déroulent sur l'ensemble de l'année.

- Outils méthodologiques – 9 h TD

Ces travaux pratiques viennent appuyer les étudiants dans leur travail d'atelier pour approfondir la dimension technique de la production à réaliser.

- Préparation à la recherche d'emploi / 3 h TD

Les étudiants valident auprès du professeur professionnel associé leurs démarches de recherche de stage, en cohérence avec leur projet professionnel.

Semestre 4

Spécialisation Politiques d'aménagement 2- 60 h (7 ECTS)

- Aménagement urbain / 12h CM

Les nouvelles conditions de l'urbanisme. Les politiques foncières préalables à des opérations d'urbanisme : les objectifs et outils sont étudiés sur des cas concrets. Les opérations d'urbanisme (ZAC et lotissements) en périphérie et en tissu constitué (réhabilitation, renouvellement urbain) : la démarche, les contraintes notamment réglementaires et financières, les logiques immobilières, les partis d'urbanisme et problèmes de composition urbaine et leurs conséquences morphologique et sociales.

Les paysages : évaluation et suivi par les observatoires photographiques / 6h CM

- Finances locales (niveau 2) / 12h CM

A partir des trois grandes approches d'analyse des comptes des collectivités locales, la gestion financière locale consiste en une analyse financière rétrospective, qui assure un diagnostic financier sur la base de l'examen des derniers comptes ; puis une prospective budgétaire qui livre des prévisions d'évolution des comptes, établies sur des hypothèses, tant en matière de dépenses que de recettes.

- Droit du contentieux des collectivités territoriales / 6h CM

Ce cours examinera à partir des textes juridiques et de la jurisprudence les principaux thèmes de conflit auxquels le professionnel et l'élus peuvent être confrontés dans les procédures d'aménagement, tout particulièrement dans leurs conséquences environnementales.

- Montage juridique d'une opération de construction / 12h CM

Le cours a pour objet d'étudier

- le rôle et les obligations du maître d'ouvrage (loi MOP du 12 juillet 1985) lors d'une opération publique de construction ainsi que les partenaires du maître d'ouvrage (conducteur d'opération, maître d'œuvre, assistants au maître d'ouvrage)
 - les différents types de contrats (marchés publics, contrats de partenariat...) et les modalités de leur passation.
- Une partie du cours sera également consacrée aux opérations privées (contrat de construction de maison individuelle, contrats de promotion immobilière) et aux responsabilités (biennale, décennale, ...).

- Instruments juridiques de l'aménagement du territoire de l'Union européenne (Chaire Jean Monnet) / 12h CM

Ce cours cherchera à cerner les contours de la « démarche territoriale » des politiques communautaires et leurs enjeux territoriaux.

Seront ainsi présentées :

- les compétences de l'UE en matière d'aménagement du territoire et leur articulation avec les compétences nationales
- les stratégies pour l'aménagement des espaces communautaires et aux frontières externes de l'UE
- les instruments des politiques communautaires au service de l'objectif de cohésion
- les acteurs de l'action territoriale de l'union et « la gouvernance à plusieurs niveaux »

Spécialisation Le projet territorial 2 - 66h (3 ECTS)

- Séminaires avec professeurs invités internationaux / 6h TD

Le RESO (UMR CNRS 6590) procédant chaque année à l'invitation de professeurs étrangers, leur venue est l'occasion d'organiser des séminaires présentant des réflexions d'ordre comparatif aux étudiants.

- Conférences de professionnels (mutualisées avec la mention Aménagement et Urbanisme) / 24h TD

Les étudiants sont confrontés à des échelles territoriales différents : projet de quartier, commune périurbaine, intercommunalité rurale, aménagement régional, etc. Les rencontres peuvent se répartir sur plusieurs semaines de manière à permettre un travail personnel des étudiants.

- Travaux pratiques de terrain et voyage d'étude / 25 h TP

Les étudiants sont amenés sur différents terrains pour apprécier des projets d'aménagement.

- L'aménagement urbain et périurbain (habitat, commerce) fait l'objet de nombreux déplacements.

- Vu la configuration de la Bretagne, les dimensions littorale et rurale sont présentes.

- Un voyage d'étude d'une semaine est organisé, de préférence dans un pays de l'Union européenne : Il s'agit d'apprécier des politiques innovantes et conduites aux différentes échelles : communautaire, nationale, régionale et locale.

Pour mémoire, les voyages précédents ont concerné :
2008 : Montréal et Ottawa
2007 : Copenhague et Malmö
2006 : Freiburg, Bâle et Mulhouse
2005 : La Moravie, la Bohême et Prague

Spécialisation La commande territoriale 2 - 44h (6 ECTS)

- Atelier professionnel / 36h TD

Voir le descriptif au semestre 3 + Communication de projet

- Préparation à la note de synthèse (niveau 2) / 6h TD

Il s'agit d'approfondir la préparation des étudiants à la rédaction d'une note de synthèse, exercice lié aux pratiques professionnelles comme aux modalités des concours administratifs.

- Préparation au stage et mémoire / 2h TD.

Spécialisation Stage et mémoire – (14 ECTS)

Un stage obligatoire d'un minimum de 14 semaines (3 mois) est prévu. Sa durée est validée par le responsable du master en fonction de l'évaluation de la charge de travail à fournir. Il est encadré par un des membres de l'équipe pédagogique et donne lieu à une soutenance de mémoire devant un jury composé de professionnels ou d'élus et d'universitaires. Le résumé du mémoire doit être présenté en anglais.

Un exemplaire doit obligatoirement être remis à la bibliothèque de l'UFR des Sciences sociales.

Les soutenances sont regroupées sur un nombre limité de jours banalisés pour que les étudiants de la promotion suivante puissent y assister, prendre la mesure des exigences de l'exercice et mieux appréhender la diversité des terrains de stage.

Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP)

Université Rennes 2 - Campus Villejean - Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24 307 – 35 043 Rennes cedex

Tél : 02.99.14.13.91 ou 13.87 / Courriel : r2suiio@univ-rennes2.fr